

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 01050
Numéro SIREN : 480 772 326
Nom ou dénomination : REALITES MAITRISE D'OUVRAGE

Ce dépôt a été enregistré le 16/01/2023 sous le numéro de dépôt 691

REALITES MAITRISE D'OUVRAGE

Société par Actions Simplifiée au capital de 14.439.500,00 euros
Siège social : 1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333 - 44803 SAINT HERBLAIN Cedex
480 772 326 RCS NANTES
Ci-après « la Société »

**EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 20 DECEMBRE 2022**

(...)

PREMIERE DECISION

(Révocation de Monsieur Christophe POUSSIELGUE de ses fonctions de Directeur Général Délégué)

(...)

Décide de révoquer, avec effet au 20 décembre 2022 à minuit, Monsieur Christophe POUSSIELGUE de son mandat de Directeur Général Délégué de la Société.

En conséquence de quoi, Monsieur Christophe POUSSIELGUE restituera à cette date à la Société le téléphone mobile, le badge, l'ordinateur portable mis à sa disposition dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Toutefois, il est convenu qu'il conservera jusqu'au 31 janvier 2023 son véhicule de fonction (VOLVO XC90 immatriculé GJ-228-MA) étant précisé que le véhicule sera assuré par la Société jusqu'à cette date en cas d'accident et qu'aucune autre personne que Monsieur Christophe POUSSIELGUE n'est autorisé à conduire le véhicule pendant cette période.

Il est entendu que Monsieur Christophe POUSSIELGUE doit le conduire en personne responsable et le restituer en parfait état de marche et de carrosserie sauf tout élément déjà notifié au gestionnaire de flotte en amont de la révocation.

Par ailleurs, compte tenu de cette révocation il est précisé qu'à compter du 20 décembre 2022 à minuit les cotisations finançant la mutuelle et la prévoyance pour Monsieur Christophe POUSSIELGUE ne seront plus prises en charge par la Société.

SECONDE DECISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

(...)

Certifié conforme

le 20 décembre 2022



La société REALITES
Représentée par Monsieur Thomas LIERMAN

Associé Unique